



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 3 juillet 2006, à 20 h 10, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2006-120 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée régulière est ouverte à 20 h 10.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Robert A. Boucher, conseiller
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Guylaine Dumont, conseillère
Paul Yvon Dumais, conseiller
Rémi Bélanger, conseiller

Cinq personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Ordre du jour
- 2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2006

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Déneigement des chemins «Appel d'offres»
- 3.3 Station de pompage : automate
- 3.4 Mandat de la Municipalité de Lotbinière pour le renouvellement du contrat de cueillette de la récupération et des ordures
- 3.5 Demande de contribution pour le tournage de la Petite Séduction
- 3.6 Armoiries municipales
- 3.7 Remerciement aux Amis du marais
- 3.8 Remerciement à la Société d'horticulture
- 3.9 Remerciement aux bénévoles lors des travaux effectués sur les infrastructures des loisirs

4. URBANISME

- 4.1 Adoption du 1^{er} projet de règlement « usage télécommunication »
- 4.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement « coefficient d'emprise »

5. SERVICE D'INCENDIE

- 5.1 Avis de motion (tarification aux non résidants)

6. QUESTIONS DIVERSES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Ordre du jour

2006-121 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2006

2006-122 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2006

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2006.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2006-123 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 8 901 à 8 961 inclusivement, pour un montant total de 80 599,33 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 27 728,33 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Déneigement des chemins : appel d'offres

2006-124 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS : APPEL D'OFFRES

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal sollicite des soumissions pour le déneigement des chemins relevant de sa responsabilité. Cet appel d'offres comprend également l'épandage de fondants et d'abrasifs.

Adopté à l'unanimité.





3.3 Station de pompage : automate

2006-125 REMPLACEMENT DE L'AUTOMATE DE LA STATION DE POMPAGE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation à des entreprises pour effectuer le remplacement de l'automate de la station de pompage;

ATTENDU QUE le résultat est le suivant :

- Gaétan Bolduc et associés inc. : 9 236 \$ plus taxes;
- Noël Rochette et Fils inc. : 6 155 \$ plus taxes;
- Filtrum inc. : pas de soumission,

pour ces motifs,

proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal mandate l'entreprise Noël Rochette et Fils inc. pour faire le remplacement de l'automate au montant de 6 155 \$, plus taxes.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le fonds de roulement.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Mandat à la Municipalité de Lotbinière

2006-126 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CUEILLETTE DE LA RÉCUPÉRATION ET DES ORDURES

ATTENDU QUE le contrat pour l'enlèvement et le transport des vidanges et l'enlèvement, le transport et le traitement des matières récupérées est demandé pour le 1^{er} janvier 2007 pour certaines municipalités et le 1^{er} avril 2007 pour d'autres;

ATTENDU QU' une concertation a été établie entre les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortieville, Leclercville, Lotbinière, Parisville, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Sainte-Françoise et Villeroy relativement à ce contrat;

ATTENDU QUE cette manière de faire avantage les municipalités participantes à une telle concertation;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal :

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly accepte d'adhérer à cette concertation pour l'octroi de service des matières résiduelles;

QU' un avis public soit donné conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

QU' un devis soit présenté pour inclure les dispositions générales des municipalités faisant partie de l'entente;





QUE les frais pour l'avis public et, s'il y a lieu, les frais juridiques, soient assumés par les municipalités à part égale;

QUE la Municipalité de Lotbinière soit désignée mandataire à agir pour et au nom des autres municipalités dans le processus des soumissions et que les documents soient soumis à des fins de consultations préalables.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Tournage de la Petite Séduction

2006-127 DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE TOURNAGE DE LA PETITE SÉDUCTION

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal participe financièrement au projet de la « Petite Séduction » pour un montant de 800 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 63200 699 « Embellissement ».

Adopté à l'unanimité.

3.6 Armoiries municipales

2006-128 RESTAURATION DES ARMOIRIES MUNICIPALES

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise la restauration des armoiries de Saint-Antoine-de-Tilly selon le devis déposé par M. Jean-Paul Garneau. Le coût de la restauration est de 425 \$, plus taxes.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 13000 527 « Entretien réparation ».

Adopté à l'unanimité.

3.7 Remerciement aux Amis du marais

2006-129 REMERCIEMENT AUX AMIS DU MARAIS

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal remercie tous les bénévoles des Amis du marais pour le nettoyage du parc, des berges et du sentier pédestre.

Merci à toutes les personnes présentes pour leur précieuse collaboration.

Adopté à l'unanimité.

3.8 Remerciement à la Société d'horticulture

2006-130 REMERCIEMENTS À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal remercie tous les bénévoles qui ont fait le nettoyage des plates-bandes sur les terrains municipaux.

Merci à toutes les personnes présentes pour leur précieuse collaboration.

Adopté à l'unanimité.





3.9 Remerciement aux bénévoles aux travaux réalisés sur les infrastructures des loisirs

2006-131 REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LES INFRASTRUCTURES DES LOISIRS

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal remercie tous les bénévoles qui ont participé de près ou de loin aux des travaux effectués sur les infrastructures des loisirs, notamment : tennis, fabrication d'une estrade et réparation des jeux d'enfants.

Merci de votre initiative et votre générosité qui, est-il besoin de le rappeler, sont très importantes pour la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Adoption du 1^{er} projet de règlement « usage télécommunication »

2006-132 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT « USAGE TÉLÉCOMMUNICATION »

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 (TABLEAU I) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE *ANTENNE RADIO-COMMUNICATION ET BÂTIMENT D'INSTRUMENTATION* DANS LA ZONE AAa 15 IDENTIFIÉE SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification au règlement de zonage en bonne et due forme en date du 3 avril 2006;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à la modification du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage antenne radio-communication et bâtiment d'instrumentation dans la zone AAa 15 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'usage antenne radio-communication et bâtiment d'instrumentation ne devrait pas être implanté à moins de 200 mètres de la route Marie-Victorin (route 132) afin de ne pas altérer au paysage naturel de Saint-Antoine-de-Tilly;

ATTENDU QU' un avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné par M. Rémi Bélanger, conseiller, lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 5 juin 2006;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

pour ces motifs,

proposé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
et adopté à l'unanimité,

il est résolu que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :





ARTICLE 1

L'article 10, tableau I intitulé *usages et bâtiments principaux permis, par zone*, du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de manière à permettre spécifiquement l'usage antenne radio-communication et bâtiment d'instrumentation uniquement dans la zone AAa 15 identifiée sur le plan de zonage.

Le tableau I du règlement de zonage numéro 97-367 est modifié de la façon suivante :

le code 3213 (*Antenne télécommunication et bâtiment d'instrumentation*) est placé dans la colonne AAa vis-vis la ligne 32 intitulé *Infrastructures de réseaux hertziens*.

ARTICLE 2

Deux notes en caractère gras, au bas du tableau I du Règlement de zonage 97-367 vis-à-vis la ligne *usages et bâtiments exclus* indique et mentionne ce qui suit :

3213 : (antenne radio-communication et bâtiment d'instrumentation) autorisé uniquement dans la zone AAa 15.

3213 : (antenne radio-communication et bâtiment d'instrumentation) prohibé à moins de 200 mètres de la voie de circulation publique (route Marie-Victorin).

ARTICLE 3

Le premier projet de règlement est adopté conformément à la Loi.

Saint-Antoine-de-Tilly, ce 2006.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

4.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement « coefficient d'emprise »

2006-133 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT « COEFFICIENT D'EMPRISE »

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 28 (TABLEAU II) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 CONCERNANT LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL DANS LES ZONES SAISONNIÈRES IDENTIFIÉES SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QU' une demande de modification au Règlement de zonage 97-367 a été transmise à la Municipalité en bonne et due forme le 13 février 2006 visant à augmenter le coefficient d'emprise au sol dans la zone HVa 216;

ATTENDU QUE le coefficient d'emprise au sol dans le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est défini comme étant le rapport de division de la superficie de construction au sol d'un bâtiment sur la superficie du terrain sur lequel il est érigé;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge adéquat et approprié d'augmenter le coefficient d'emprise au sol pour les bâtiments principaux, dans les toutes les zones saisonnières identifiées sur le plan de zonage de la Municipalité;





ATTENDU QU' avec une augmentation de 0,1 (10 %), le coefficient d'emprise au sol dans les zones saisonnières sera de 0,3 (30 %) pour les bâtiments principaux;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné, avec dispense de lecture, par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère, lors l'assemblée régulière du conseil municipal du 5 juin 2006;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
et adopté à la majorité,
M. Robert A. Boucher votant contre la proposition,

il est résolu que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 28 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de la façon suivante :

le coefficient d'emprise au sol pour les zones HVa 216, HVa 217, HVa 134, HVa 135, HVa 137, HVa 138 et HVc 5 est de 0,3.

ARTICLE 2

L'article 28 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 intitulé *Normes d'implantation des bâtiments principaux, par zone* est modifié à la ligne *Coefficient d'emprise au sol* pour les zones HVa 216, HVa 217, HVa 134, HVa 135, HVa 137, HVa 138 et HVc 5. Le coefficient d'emprise est modifié pour être fixé à 0,3.

ARTICLE 3

Le premier projet de règlement est adopté conformément à la Loi.

Saint-Antoine-de-Tilly, ce 2006

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

5. SERVICE D'INCENDIE

5.1 Avis de motion (tarification aux non résidants)

Avis de motion est donné par M. Rémi Bélanger, conseiller, avec dispense de lecture, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant la tarification à des non résidants et non résidentes de Saint-Antoine-de-Tilly quant à des interventions dans le cadre d'accident de la route.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est à discuter.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.





8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2006-134 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée. Il est 20 h 57.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Casse-Croûte Le Victorin - repas pour bénévoles (réparation tennis)	66,48 \$	8901
London Life - reer (mai 2006) - chèque annulé et remplacé par # 8908	0,00 \$	8902
Les Serres R. Bergeron - jardinières	575,13 \$	8903
Postes Canada - frais de poste (Trait d'union)	62,22 \$	8904
ISQS - peinture - caoutchouc (base) - liant (réparation tennis)	1 127,65 \$	8905
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	15,00 \$	8906
Telus Québec - Mairie et Centre communautaire	723,26 \$	8907
Desjardins sécurité financière - reer (mai 2006)	1 666,02 \$	8908
Desjardins sécurité financière - assurance-collective (juin 2006)	568,00 \$	8909
Dicom express - cueillette (livraison pour la réparation du tennis)	149,25 \$	8910
Office municipal d'habitation (OMH) - subvention	2 148,00 \$	8911
Hydro-Québec - tennis, calvaire, quai, réserve, pont, dégrilleur, mairie, centre...	4 654,64 \$	8912
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	8913
Rogers sans-fil inc. - cellulaires et téléavertisseurs (service incendie)	542,95 \$	8914
Telus mobilité - cellulaires	245,42 \$	8915

COMPTES DE JUIN 2006

Accessoire à incendies de Québec - extincteur rechargé	39,11 \$	8916
Aréo-Feu - mâchoire de vie, boîte ruban jaune (zone interdite incendie), valise "poste commandement" avec attache et trépied aluminium	4 628,60 \$	8917
Beudet, Patrice - rés.: 2006-84 - tonte de pelouse sur terrains de la Municipalité	1 148,16 \$	8918
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (juillet 2006)	185,00 \$	8919
Bernier, Gilles - entretien centre communautaire (juillet 2006)	690,15 \$	8920
Excavation St-Antoine 1985 inc.:		
<i>Pelle-camion, bris au 3931 chemin de Tilly (J.M. Nicol) - 1 840.40 \$</i>		
<i>Pépine-camion, bris au 3686 Marie-Victorin (Dr Boudreault) - 1 242.27 \$</i>		
<i>Pépine, raccordement au 4730 Des Jardins (M.-A. Paradis) - 483.11 \$</i>		
<i>Pépine-camion-terre - réfection M. Dumais - M. Boucher - M. Boudreault - 1 092.74 \$</i>	4 658,52 \$	8921
Biolab - division Thetford - analyse de l'eau	180,93 \$	8922
Boivin & Gauvin inc. - rés.: 2006-50 - habits de protection (bunker)	8 828,40 \$	8923
Canon Canada inc. - lecture de compteur trimestre (photocopieur)	442,37 \$	8924
Cauchon, Michel - frais de déplacement	201,51 \$	8925
Centre de gestion de l'équipement roulant - réparation citerne et autopompe	352,81 \$	8926
Constantin, Stéphane - frais de déplacement	53,00 \$	8927
C.A.D. Contrôle d'animaux domestiques - cueillette de chiens	253,06 \$	8928
Côté, Amélie - rés.: 2003-37 - comptabilité	50,00 \$	8929
Cours et jardins inc.:		
<i>Terreau parc (Les Amis du marais) - 43.71 \$</i>		
<i>Main-d'œuvre + sable - réparation trou (installation affiche à l'Église) - 276.06 \$</i>	319,77 \$	8930
Ray Car - achat de pierre et gravier (réserve)	130,01 \$	8931
Entretien ML - débroussaillage	4 162,75 \$	8932
Épicerie Saint-Antoine - achats divers (social - sac poubelle - batteries...)	159,52 \$	8933
Esther Côté design - graphique - montage des tables de marées	103,52 \$	8934





Les Excavations Marc Rousseau inc.:

<i>Pépine - Côte Roger Daigle - 504.68 \$</i>		
<i>Pépine - Réparation descente près du Marquis des Phares - 74.77 \$</i>		
<i>Pépine - Côte Roger Daigle - 149.53 \$</i>		
<i>Pépine - Étendre poussière de pierre (de la Colline, des Rivières, des Bouleaux) et réparation terrain suite au bris au 4626 Marie-Victorin) - 467.28 \$</i>	1 196,26 \$	8935
Excavation De Tilly enr. - étendre poussière de pierre (chemins de terre)	276,06 \$	8936
FQM - formation "Les municipalités et la fiscalité"	29,90 \$	8937
Garage J.P.C. Chouinard inc. - démarrer camion en panne	28,76 \$	8938
Guimond, Johanne - frais de déplacement	48,10 \$	8939
Imprimerie Ste-Croix inc. - papier et enveloppes	339,33 \$	8940
Jobin, Philippe - frais de déplacement + remboursement facture (perceuse, livres)	379,45 \$	8941
Lafleur, Frédéric - frais de déplacement	89,17 \$	8942
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet et publicité	100,00 \$	8943
Lafleur, Denise - entretien bibliothèque et mairie (juillet 2006)	426,75 \$	8944
Laroche, Diane - frais de déplacement	73,73 \$	8945
LCS inc. - recherche de fuite sur réseau d'aqueduc	694,46 \$	8946
Librairie St-Ex ltée - factures, agrafes, pinces, livre message, trombones	76,93 \$	8947
Médias transcontinental - S.E.N.C. - SEAQ - publicité (semaine de la municipalité)	115,02 \$	8948

M.R.C. Lotbinière:

<i>Quote-part (administration générale) - 13 372.00 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 3 590.08 \$</i>		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 3 908.83 \$</i>		
<i>Quote-part (cour municipale) - 703.75 \$</i>	21 574,66 \$	8949
Paquet & Fils ltée - huile (réservoir)	845,81 \$	8950
Poly-Énergie - entretien et gestion du réseau d'éclairage public (juin 06)	336,51 \$	8951
Pothier Delisle - honoraires professionnels (contrat de déneigement chemins & rues)	4 977,16 \$	8952
Promotuel Lotbinière - assurances (camion-voirie et centre communautaire)	484,50 \$	8953
Les Publications Le Peuple - publicité (cahier spécial semaine de la municipalité)	287,56 \$	8954
Quincaillerie M. Hamel & Fils - asphalte, engrais, peinture, chlore, clés, vis...	1 044,73 \$	8955
Récupération Gaudreau - service résidentiel, déchets	5 137,93 \$	8956
Service Frimas inc. - maintenance juin 2006	138,03 \$	8957
Simon, Martin - entretien caserne (juillet 2006)	100,00 \$	8958
Stationnement P.R. - traçage de lignes	690,15 \$	8959
VitalAire - oxygène médical	25,75 \$	8960
Wolsely - pièces (entretien système)	1 651,41 \$	8961

80 599,33 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Période du 28 mai au 24 juin 2006 (administration):	18 788,56 \$
Période du 1er au 30 juin 2006 (service incendie):	8 939,77 \$

27 728,33 \$

